



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Pour les jeunes de 16 et 17 ans
Année 2023 - Commune de Quéven

EXPLICATION DU DISPOSITIF

Le dispositif Argent de poche donne la possibilité aux jeunes de **16 et 17 ans** d'effectuer de courtes missions de proximité à l'occasion des vacances scolaires.

En contrepartie, ils recevront une indemnisation en bons d'achat (**100€ à 300€**, selon la durée de la mission) à valoir dans des commerces quévenois participants, y compris à l'Espace culturel Leclerc.

Le public

Le dispositif s'adresse aux jeunes quévenois âgés de 16 et 17 ans.

Les objectifs

- Proposer une **mission d'engagement citoyen** aux jeunes mineurs de la commune
- Permettre de **découvrir le monde du travail** et d'acquérir leurs premières compétences (valeur du travail, esprit collectif...)
- Obtenir une première **"rémunération"** en échange d'une implication sur le territoire.

L'encadrement

Pour chaque mission, la personne sera encadrée par un agent municipal.

Les périodes

Des missions seront proposées aux jeunes de la commune, à raison de **3h30** par jour (le matin), de 1 à 3 semaines selon les périodes de vacances scolaires.

Description des missions proposées

Elles pourront se dérouler dans différents services communaux, exemples : services techniques (peinture, désherbage manuel, arrosage, nettoyage des espaces publics...), services administratifs (aide au classement, mise sous pli, diffusion de supports de communication...), cuisine centrale, Médiathèque...

Modalités d'assurance des demandeurs

La Mairie de Quéven n'est pas employeur des participants. Les bons d'achat n'ont pas équivalence de salaire. Les demandeurs entrant dans le dispositif doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Si le demandeur est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

La Mairie s'engage à souscrire à une responsabilité civile liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités.

RÈGLEMENT À TENIR PENDANT LA MISSION

Important

Le demandeur s'engage:

- à avoir une **tenue vestimentaire correcte** et adaptée à la nature de l'activité
- à **respecter les horaires**
- à avoir un **comportement adéquat**:
 - en étant respectueux et courtois auprès des encadrants, collègues de mission et habitants de la commune.
 - en se consacrant pleinement à la tâche donnée : téléphone éteint, ne pas fumer, ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales.
 - en respectant et en appliquant les consignes données.
 - en prenant soin du matériel confié dans son utilisation, le nettoyage et le rangement.

Sanction

Le non-respect des conditions ci-dessus, peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive du dispositif.

Candidature

Pour participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir le dossier d'inscription accompagné des documents demandés et de le déposer au Point Information Jeunesse.

Un entretien de motivation sera réalisé pour les candidats retenus.

Dates 2023

Les périodes prévues : 1 semaine lors des petites vacances scolaires et 3 semaines pendant l'été.

<u>VACANCES CONCERNÉES</u>	<u>DATE DE LA MISSION</u>	<u>RÉCEPTION DES CANDIDATURES JUSQU'AU</u>	<u>Je candidate (cocher)</u>
Vacances d'hiver	Du 13/02 au 24/02	Vendredi 27 janvier	
Vacances de Printemps	Du 17/04 au 28/04	Vendredi 24 mars	
Vacances d'été	Du 10/07 au 25/08	Vendredi 19 mai	
Vacances de la Toussaint	<i>Dates pas encore déterminées</i>	Vendredi 29 septembre	
Vacances de Noël	<i>Dates pas encore déterminées</i>	Vendredi 24 novembre	

Réunion de présentation

Une fois la candidature retenue, une rencontre sera organisée avec le Point Information Jeunesse puis avec le responsable du service concerné pour exposer le programme et les tâches allouées.



MAIRIE DE QUEVEN
DOSSIER D'INSCRIPTION
DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2021

Point Information Jeunesse
5 Rue de la Gare
56530 Quéven

02 56 37 30 34
pij@mairie-queven.fr

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Nom : Prénom : Sexe : Masculin Féminin
Date de naissance : / /
Adresse :
Téléphone **du demandeur** :
Mail **du demandeur** :
N° Sécurité sociale :

N° DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :

· Domicile :
· Représentant 1 :
· Représentant 2 :

· Nom et téléphone du médecin traitant :

Période de mission souhaitée :

DATE DE LA MISSION	Clôture des inscriptions	COCHER LA OU LES PÉRIODES SOUHAITÉES
Du 05/07 au 31/08	<i>Vendredi 28 mai</i>	
Du 25/10 au 05/11	<i>Vendredi 1er octobre</i>	
Du 20/12 au 31/01	<i>Vendredi 29 novembre</i>	

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Lettre de motivation

AUTORISATION PARENTALE (à remplir par le tuteur légal) :

Je soussigné(e),tuteur légal de.....

atteste avoir pris connaissance :

- que la mairie n'est pas employeur des participants. Les bons d'achat n'ont pas équivalence de salaire.
- que mon enfant entrant dans le dispositif bénéficie d'une couverture sociale à son nom ou sous couvert de son responsable légal. Si mon enfant est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

autorise mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » de la commune de Quéven dans les conditions définies au présent document.

autorise le traitement automatisé des données contenues dans le présent document ayant pour finalité la prise en charge au sein du service enfance-jeunesse

certifie que mon enfant possède une assurance extrascolaire et est à jour de ses vaccinations.

autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

autorise la Mairie de Quéven à utiliser les photographies et images vidéo représentant le demandeur dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet, brochures....).

Le contrat de participation sera remis lors de la réunion de participation.

Fait à Le 2021.

Signature des parents

Signature du demandeur

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Précédée de la mention « Lu et approuvé »